

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de Convocation : 07/03/2025

Date d'Affichage : 07/03/2025

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille,
L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 18 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur
BRUN, président du CCAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Madame Armelle COLLINEAU,
Madame Jocelyne VAYSSIERES, Madame Monique MORNACCO
Monsieur Dominique GRANDPIERRE, Monsieur Mohammed NIFA
Madame Claudine QUERREC, Madame Isabelle CORNELOUP
Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,

Absentes excusées : Madame BARRIE pouvoir à Madame CORNELOUP,
Madame BOISMARTEL.

Madame VAYSSIERES a été élue Secrétaire de séance.

**Déli.3 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE
ADMINISTRATIF DU CCAS ANNEE 2024**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Margency,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de
17 867,13 euros.

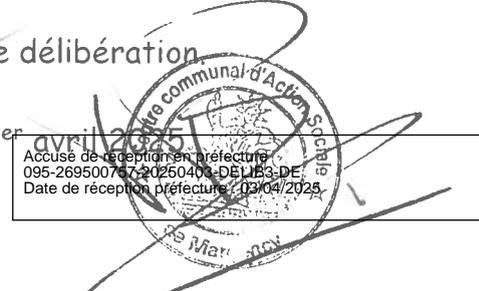
DECIDE de reporter le résultat en excédent au compte 002 (Excédents antérieurs reportés)

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
Sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le

Fait à Margency, le 1^{er} avril 2025

Le Président,
Thierry BRUN



Accusé de réception en préfecture
095-269500767-20250408-DELI.3-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025